

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 11 (1866)
Heft: (18): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 15 Septembre 1866.

Supplément au n° 18 de la Revue.

SOMMAIRE. — Propositions concernant la participation de la Confédération à la restauration et à l'élevage du cheval suisse. — Progrès de l'artillerie pendant les six dernières années en France, Italie, Autriche, Prusse et Suisse (*suite*). — Nouvelles et chronique.

PROPOSITIONS

CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA CONFÉDÉRATION A LA
RESTAURATION ET A L'ÉLEVAGE DU CHEVAL SUISSE.

Depuis l'exposition des chevaux à Aarau, en octobre 1865, on est généralement convaincu de l'obligation où nous sommes de restaurer et d'améliorer notre élevage de chevaux. Plusieurs sociétés agricoles ou d'utilité publique se sont prononcées dans ce sens, et l'opinion qui s'était répandue que l'élevage du cheval n'était en général pas dans les intérêts des agriculteurs s'est modifiée actuellement, parce qu'on ne peut ignorer que *la diminution du tribut annuel de 2 à 4 millions que nous payons aux pays étrangers pour leurs chevaux, doit entrer dans les préoccupations de notre économie nationale, et qu'il faut réveiller nos nombreux éleveurs en leur donnant appui et encouragement.*

Les sacrifices pécuniaires relativement considérables et les efforts de tous genres faits par les gouvernements de plusieurs cantons, se sont montrés jusqu'à ce jour insuffisants pour arrêter la dégénérescence croissante dans le nombre et la qualité de nos chevaux. Nous en trouvons un exemple frappant dans les recensements de chevaux du canton de Vaud de 1795 à 1860. Ce canton possédait en 1795 le beau nombre de 28,042 chevaux qui a constamment déchu et qui est arrivé en 1860 à 15,884. De 1806 à 1810 le canton de Vaud avait 147 chevaux par 1000 habitants et de 1856 à 1860 cette moyenne est descendue à 76. Une proportion analogue se retrouverait